

Public

Fonctions SSE

Prérequis

Aucun

Agenda

Durée : 1 Jour (7 heures)

Date : Nous consulter

Lieu : Cité des entreprises 60 Avenue Jean Mermoz 69008 Lyon

Moyens pédagogiques

- Présentation PowerPoint (support remis à chaque participant),
- Exercices pour certains des thèmes abordés

Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation (quiz)

Tarif

650 €HT

Contact

Luc AUDINET : Laudin@uimmlyon.com

04 78 77 20 37

Objectifs

- Apporter une aide pour la gestion opérationnelle des déchets aux personnes en charge de l'environnement sur le site

Programme

• Caractéristiques et classification des déchets :

- Les différentes catégories : déchets dangereux, non dangereux, inertes,
- la nomenclature déchets ; propriétés de dangers des déchets,
- réglementation : caractérisation et traçabilité (suivi et contrôle des déchets),

• Gestion des déchets dans l'entreprise :

- identifier, quantifier, collecter, stocker les déchets : caractérisation des modes de gestion actuels des déchets dans l'établissement,
- échanges sur les possibilités d'amélioration pour les différentes étapes de cette gestion,
- recherche et choix de filières de traitement.

• Gestion des déchets hors entreprise :

- le transport des déchets,
- les possibilités de recyclage et de valorisation,
- les traitements : physico-chimiques et thermiques,
- le stockage.

• Catégories particulières de déchets :

Emballages, huiles, piles et accumulateurs, amiante, équipements électriques, déchets à risque infectieux, biodéchets, déchets relevant de REP, ...

• La réglementation sur les déchets :

- L'approche réglementaire se fera au fur et à mesure de la présentation des différents points traités au cours de la formation.
- La forme suivante est proposée : l'intervenant questionne les stagiaires sur l'état de leur connaissance réglementaire du sujet traité, et apporte des éléments complémentaires si nécessaire

• Divers :

- Aides, intervenants dans le domaine des déchets,
- Bibliographie, références réglementaires